



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 24 juillet 2006, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Madame la conseillère Carine Lachapelle, Messieurs les conseillers Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Monsieur Normand Girouard, maire suppléant et président de l'assemblée.

Madame la mairesse Déborah Bélanger ainsi que Monsieur le conseiller Normand Gravel sont absents.

Madame Claire Coulombe, greffière, et Madame Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Normand Girouard, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance d'ajournement. Il est 19h30.

245/24-07-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant les items suivants :

- C.1 Embauche d'un directeur des loisirs et de la culture*
- C.5 Mandat de graphisme*
- D.1 Appel d'offres no. 2006-06 pour la fourniture de plaques de noms de rues et de numéros civiques : octroi de contrat*
- H.1 Entente relative à l'utilisation d'une partie de surlargeur de l'emprise du parc linéaire*
- K.1 Portes d'entrée du CSCVR*

et en ajoutant l'item suivant :

- C.6 Entente relative au partage du fonds de roulement de la Ville avant la réorganisation.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 244/07-07-06 adoptée le 7 juillet 2006.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. Embauche d'un directeur des loisirs et de la culture - *reporté*
2. Embauche d'une réceptionniste – perception et taxes
3. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 96



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

4. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 97
5. Mandat de graphisme - *reporté*
6. *Entente relative au partage du fonds de roulement de la Ville avant la réorganisation*

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres no. 2006-06 pour la fourniture de plaques de noms de rues et de numéros civiques : octroi de contrat - *reporté*

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 98 sur la numérotation civique

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

1. Mesures d'urgence lors des orages violents du 17 juillet 2006

H Transport routier

1. Entente relative à l'utilisation d'une partie de surlargeur de l'emprise du parc linéaire - *reporté*

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

1. Portes d'entrée du CSCVR - *reporté*

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

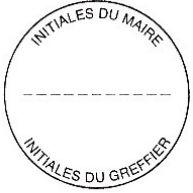
ADOPTÉE

Période de question du public

Monsieur Normand Girouard, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Suggestion d'avoir une salle de délibérations des membres du Conseil autre que la salle servant aux assemblées publiques;
- Lignage de rue sur le chemin du Lac-Jaune;
- Population de chaque secteur;
- Règlement numéro 97 :
 - Manque d'information;
 - Pas assez de consultation;
 - Possibilité de paiement comptant;
 - Bien fondé des travaux;
 - Engagement du Conseil à ne pas réaliser les travaux si la subvention prévue n'est pas accordée;
- Cote de crédit de la Ville;
- Orientations futures du Conseil;
- Planification des dépenses;
- V.T.T. et projet de Loi 9;
- Trafic sur la Route 117 et solutions à y apporter;
- Rapport sur la survie du Centre de tri;
- Asphalte sur le chemin du Lac-Boileau Est.



No de résolution
ou annotation

246/24-07-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

GESTION ADMINISTRATIVE

EMBAUCHE D'UNE RÉCEPTIONNISTE – PERCEPTION ET TAXES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Madame Nancy Leclerc à titre de réceptionniste temporaire pour les services des loisirs et de la culture et des travaux publics à partir du 17 juillet 2006, selon les termes de la convention collective de travail en vigueur et conformément à la lettre d'entente no. 7 faisant partie de ladite convention collective.

ADOPTÉE

247/24-07-06

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 96

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 96 décrétant des travaux sur des chemins dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le lundi 15 mai 2006, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter :	3 809
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire :	392
- nombre de demandes faites :	0

Par conséquent, le règlement numéro 96 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 15 mai 2006.

ADOPTÉE

248/24-07-06

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 97

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 97 décrétant des travaux de construction de trottoirs dans les parties Nord et Sud et d'un égout pluvial dans la partie Nord, sur la rue Principale du secteur L'Annonciation, et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, tenue le lundi 24 juillet 2006, lequel se résume comme suit :

- personnes habiles à voter :	3 818
- nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire :	393
- nombre de demandes faites :	183

Par conséquent, le règlement numéro 97 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

249/24-07-06

Abrogée par
la résolution
numéro
265/14-08-06

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE AVANT LA RÉORGANISATION

CONSIDÉRANT que l'article 43 du décret 1072-2005 stipule que « *Le fonds de roulement de la ville, tel qu'il existe immédiatement avant la réorganisation, demeure celui de la municipalité centrale. Le remboursement de la partie du fonds déjà engagée au moment de la réorganisation demeure à la charge de l'ensemble des contribuables des municipalités liées et les sommes ainsi récupérées, tout comme le solde non engagé de ce fonds, ne pourront être réaffectés qu'à l'exercice de compétences d'agglomération, sous réserve d'une entente entre les municipalités liées pour en répartir une partie entre elle.* »;

CONSIDÉRANT que les municipalités liées désirent conclure une entente afin que ce fonds de roulement puisse être partagé entre elles et utilisé exclusivement à des compétences locales;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses engagées au fonds de roulement sont des dépenses relevant des compétences d'agglomération, soit l'achat de pinces de survie et d'un camion servant à les transporter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, conformément à l'article 43 du décret 1072-2005, la conclusion d'une entente entre les municipalités liées de Rivière-Rouge et de La Macaza relativement au partage du fonds de roulement de la Ville, tel qu'il existait immédiatement avant la réorganisation, moins le solde de ce fonds engagé pour des dépenses d'agglomération, afin que celui-ci puisse désormais être utilisé pour des compétences locales.

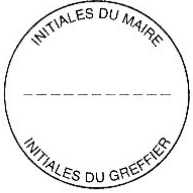
Que la ville centrale de Rivière-Rouge dans ses compétences d'agglomération s'engage à rembourser le montant initial du fonds de roulement de l'ancienne municipalité de La Macaza qui était de 75 000,00 \$ comme suit :

- en 2006 le montant de 65 845,59 \$ capital non engagé
- en 2006 le montant de 2 068,82 \$
- en 2007 le montant de 2 068,82 \$
- en 2008 le montant de 2 068,82 \$
- en 2009 le montant de 2 068,82 \$
- en 2010 le montant de 879,13 \$

les cinq (5) derniers montants représentent 27,26% des montants à rembourser au fonds de roulement pour les achats de pinces de survie et du véhicule pour les transporter, et seront taxées par l'agglomération de 2006 à 2010 inclusivement.

Que la municipalité liée de Rivière-Rouge conserve le solde du fonds de roulement de l'ancienne Ville de Rivière-Rouge qui était de 354 400,00 \$ représentant le fonds de roulement des trois anciennes municipalités de L'Annonciation, de Marchand et de Sainte-Véronique. Toutefois, afin de rembourser le fonds de roulement de la municipalité liée de Rivière-Rouge pour les dépenses d'agglomération précitées, la ville centrale de Rivière-Rouge, dans ses compétences d'agglomération, remboursera le fonds de roulement de la municipalité liée de Rivière-Rouge comme suit :

- en 2006 le montant de 5 520,39 \$
- en 2007 le montant de 5 520,39 \$
- en 2008 le montant de 5 520,39 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

- en 2009 le montant de 5 520,39 \$
- en 2010 le montant de 2 345,86 \$

ces cinq (5) montants représentent 72,74% des montants à rembourser au fonds de roulement pour les achats de pinces de survie et du véhicule pour les transporter, et seront taxées par l'agglomération de 2006 à 2010 inclusivement.

Le solde des capitaux engagés et non engagés du fonds de roulement au 1^{er} janvier 2006 sera conservé par la municipalité liée de Rivière-Rouge, et devra être utilisé exclusivement pour des dépenses liées à des compétences locales et cette dernière sera responsable des remboursements liés à ces soldes pour ce fonds de roulement, conformément au décret de regroupement des anciennes municipalités de L'Annonciation, de Marchand et de Sainte-Véronique.

D'autoriser la mairesse à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 98 SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE

Monsieur le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 98 sur la numérotation civique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

250/24-07-06

MESURES D'URGENCE LORS DES ORAGES VIOLENTS DU 17 JUILLET 2006

ATTENDU QUE dans la soirée du 17 juillet 2006, un orage et des vents violents se sont abattus dans notre région, causant des pannes électriques majeures de plusieurs jours;

ATTENDU QUE des dommages importants ont été causés suite à une multitude d'arbres tombés, brisés ou déracinés, rendant plusieurs chemins municipaux impraticables;

ATTENDU QU' en conséquence, la Ville a dû décréter les mesures d'urgence et engager du personnel supplémentaire pour assurer la sécurité de ses citoyens, occasionnant ainsi des dépenses de plusieurs milliers de dollars;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

1. Que la Ville de Rivière-Rouge soit reconnue zone désignée en vertu d'un décret gouvernemental;
2. Qu'en conséquence, elle puisse bénéficier du programme d'assistance financière établi par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la sécurité civile;
3. Que copie de cette résolution soit envoyée :

- au Ministère de la Sécurité Publique, Direction générale de la Sécurité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

Civile, Direction régionale de Montréal, a/s du Directeur régional
5 100, rue Sherbrooke Est, bureau R.C. 23, Montréal (Qc) H1V 3R9

- et au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE

251/24-07-06

MESURES D'URGENCE LORS DES ORAGES VIOLENTS DU 17 JUILLET 2006

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner la location de la remorque réfrigérée de la Compagnie J. Lecavalier Transport INT'L inc. au coût de 105,00 \$ par jour, plus les coûts de livraison et de retour de la remorque, plus le carburant, le diesel, le kilométrage et les heures de réfrigération.

ADOPTÉE

252/24-07-06

MESURES D'URGENCE LORS DES ORAGES VIOLENTS DU 17 JUILLET 2006

ATTENDU QUE le nombre d'heures effectuées par les employés municipaux est trop important pour qu'elles soient compensées sans créer de problèmes administratifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De payer les heures affectées aux mesures d'urgence réalisées par les employés dans le cadre des mesures d'urgence à compter du 17 juillet 2006.

De défrayer tous les coûts relatifs à ces travaux tels les frais de déplacement, la distribution de feuillets explicatifs, les repas, etc.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Monsieur Normand Girouard, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

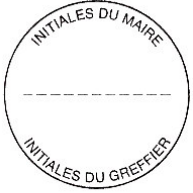
Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Numérotation civique;
- Félicitations à la Ville pour services rendus lors des mesures d'urgence;
- Capacité de payer des contribuables vs projets à réaliser;
- Manque d'activités pour les jeunes;
- Suivi des recommandations sur les lacs.

253/24-07-06

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JUILLET 2006

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h45.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LA GREFFIÈRE

Normand Girouard

Claire Coulombe